



Communiqué de Presse CPNT

« Inacceptables éoliennes dans le Médoc! »

Le Mouvement de la ruralité CPNT est opposé à toute installation d'éoliennes sur les territoires ruraux à hautes valeurs environnementales ou traditionnelles. CPNT Gironde, reste constant dans son engagement contre l'éolien terrestre et offshore en l'état actuel.

En raison de sa conception, des nuisances occasionnées, des coûts prohibitifs de mise en place payés par l'argent public - alors que la France à trois millions de personnes en précarité énergétique et que près de 10 millions ont du mal à régler leur facture d'énergie - de son faible rendement énergétique, de son impact négatif sur nos paysages et nos us et coutumes locaux, justifient largement son rejet.

CPNT tient à la disposition des citoyens et des associations un document permettant d'évaluer les incidences de ces installations classées. En outre, CPNT prévient à l'État qu'après nous avoir imposé la mise en place du réseau Natura 2000 de l'Estuaire de la Gironde et des zones médocaines comme de son parc marin, il s'expose aux futurs recours juridiques des associations voulant faire respecter le droit européen en vigueur dans ces zonages.

Il est inconcevable de laisser construire des éoliennes en zone Natura 2000 et particulièrement sur celles à très haute fréquence migratoire. Il est paradoxal de voir la LPO se discréditer, par des études d'impacts de complaisances, alors que son président s'est largement exprimé sur ce sujet en imposant la non-installation d'éoliennes offshores en Poitou-Charentes pour cause de présence migratoire... Il est vrai que cette région héberge le siège de cette association...

Par ailleurs, le Syndicat des Energies Renouvelables remarque que les critères de classification des zones diffèrent d'une façade maritime à l'autre ; méthode confirmée par le directeur de l'offshore de la Compagnie du Vent. Selon Sylvain Benoist, assistant-chef de projet éolien offshore chez ENERTAG, la présence de zones Natura 2000 oiseaux (Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux) a été définie comme critère d'exclusion pour la façade Poitou-Charentes alors que sur d'autres façades maritimes ce n'est pas le cas. Enfin, selon la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), ce critère est justifié au regard des incertitudes concernant les impacts environnementaux des parcs éoliens en mer : "en matière d'impacts négatifs, le doute doit toujours profiter aux oiseaux selon la jurisprudence européenne. Tant que nous n'avons pas de preuve que les éoliennes sont sans danger pour les oiseaux, le principe de précaution doit bel et bien s'appliquer", a estimé la DREAL.

Pour CPNT, le chantage à l'emploi pour ce projet n'est pas à la hauteur des enjeux sociétaux d'avenir, ni même pour un développement équilibré et respectueux du futur Parc régional du Médoc et de son label.

Le Mouvement de la ruralité organisera, avec plusieurs associations d'opposants à l'éolien, une grande réunion d'information, fin septembre, pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'informer et savoir la vérité sur l'éolien. On annonce déjà la suppression de 9 installations de chasse aux canards sur le Verdon par ce projet, sans compter l'impact négatif sur toute la zone.

L'éolien n'est en rien un eldorado pour le Médoc. Il n'est qu'un jackpot à court terme pour une minorité d'initiés sans aucune retombée économique majeure pour la région..

Des emplois oui ! Des éoliennes de 150 mètres aux pieds des tonnes du plus bel estuaire sauvage d'Europe Non !